



PROJET GORO NICKEL

**DEMARCHE DE GORO NICKEL
POUR LA CONSERVATION
DE LA BIODIVERSITE**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

- 1 Position et engagements de Goro Nickel en matière de biodiversité**
- 2 Principes directeurs pour la protection de la biodiversité**
- 3 Les outils et systèmes pour la gestion de la biodiversité**
- 4 Plans de maîtrise et de gestion spécifiques en matière de biodiversité**
- 5 Enjeux et Objectifs**
- 6 Horizon des objectifs et plan d'action**
- 7 Sensibilisation et Formation de nos employés en matière de biodiversité**
- 8 Dialogues avec les parties prenantes**
- 9 Les moyens humains et matériels**
- 10 Analyse et amélioration**
- 11 Communication en matière de biodiversité**

Annexe Politique environnementale de Goro Nickel SAS

PREAMBULE

Conformément à sa politique environnementale, et en cohérence avec la politique de CVRD Inco sa maison-mère, Goro Nickel souscrit au principe du développement durable et s'engage à développer et mettre en œuvre une démarche visant à préserver de manière spécifique la biodiversité du Grand Sud calédonien.

La politique environnementale de Goro Nickel s'inscrit dans un engagement à une échelle plus large, qui implique toutes les grandes compagnies minières regroupées dans le Conseil International des Mines et des métaux : ICMM. CVRD, la société mère de CVRD Inco en est un membre actif.

La prise de conscience internationale de l'importance de la conservation de la biodiversité et la sensibilisation des industriels, en particulier des industriels miniers, ont conduit à l'élaboration d'un guide ou protocole de bonne conduite environnementale intitulé : Good Practice Guidance for Mining and Biodiversity (GPG).

Ce guide est un engagement sur une méthodologie de sauvegarde de la biodiversité. Il a été établi par l'International Council of Mining and Metals (ICMM), qui regroupe les 16 plus grandes sociétés minières y compris CVRD, et 25 associations sous-traitantes minières en partenariat avec l'ACMER (Australian Centre for Mineral Extension and Research) et l'IUCN (The World Conservation Union). L'intérêt de cette réflexion, qui a abouti à ce traité méthodologique, réside dans le fait que des organisations non gouvernementales et des institutions scientifiques reconnues ont collaboré avec l'ICMM. En effet, le dialogue entre l'ICMM et l'IUCN a été ouvert dès 2002 pour mettre en œuvre un guide de bonnes pratiques environnementales qui soit un outil de travail efficace et normalisé.

La demande constante et accrue de métaux et l'évolution des technologies nécessitent de nouvelles explorations minières sur de nombreux sites et de nouvelles activités minières sur tous les continents. Il convenait donc à l'ICMM de s'impliquer de façon urgente dans la gestion de la biodiversité. En dépit des impacts négatifs incontournables, c'est un challenge pour les compagnies minières de l'ICMM que de minimiser leurs empreintes par diverses manières qui peuvent permettre de protéger la biodiversité et de contribuer à sa restauration.

La réponse de l'ICMM se situe à plusieurs niveaux. En dehors des considérations éthiques et morales (qui sont de puissants moteurs de gestion environnementale depuis la prise de conscience de la valeur du patrimoine mondial qu'est la biodiversité) il existe des raisons commerciales qui invitent les industriels miniers à développer des approches sophistiquées de gestion de la biodiversité. Leur réputation est en jeu et celle-ci est nécessaire pour :

- L'accès autorisé pour de nouvelles zones d'exploration
- Le droit d'opérer (qui se traduit pour Goro Nickel par l'élaboration des dossiers ICPE pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter)
- La crédibilité vis-à-vis des autorités, les communautés et des ONG
- L'accès aux capitaux vis-à-vis des financiers internationaux

Une bonne gestion environnementale permet également d'accroître la confiance des investisseurs, de diminuer les contentieux, d'améliorer les relations humaines, de motiver les employés, de diminuer les risques en relation avec la gestion de l'hygiène et de la sécurité et d'avoir des relations constructives avec les parties prenantes.

CVRD adhère à l'identification des trois piliers devant être conciliés dans une perspective de développement durable, tels que définis au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 : le progrès économique (viable et équitable), la justice sociale (vivable et équitable) et la préservation de l'environnement (vivable et viable).

CVRD affirme son adhésion au principe du développement durable par l'application d'un système de gestion environnemental, hygiène et sécurité [HSE] dans chacune de ses opérations de par le monde. Le système de gestion HSE fournit les outils nécessaires pour gérer les composantes qui ont trait à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité. Pour chaque site, CVRD adopte des guides et orientations qui permettent une adaptation aux conditions et exigences locales tout en respectant la politique environnementale.

La biodiversité joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des systèmes naturels qui fournissent de multiples biens et services à l'humanité. La Nouvelle-Calédonie est reconnue mondialement comme l'un des "points chauds" de la planète en terme de biodiversité. Par son insularité, la Nouvelle-Calédonie présente une grande variété d'espèces végétales et animales dont la plupart sont endémiques et ont de petites aires de répartition. Plusieurs espèces sont vulnérables.

CVRD est reconnu pour ses efforts de conservation de la biodiversité, notamment dans la région de Carrage au Brésil et pour la création de l' *Instituto Ambiental Vale do Rio Doce*, IAVRD. Cet institut est doté d'une structure organisationnelle indépendante et entreprend de nombreux projets de développement durable par l'entremise de son programme de réhabilitation de terrains dégradés. Depuis 2003, IAVRD a réhabilité et revégétalisé plus de 1 960 ha de terrains dégradés.

Goro Nickel se situe dans la ligne de CVRD et de CVRD Inco en reconnaissant l'importance de la conservation de la biodiversité. Son projet d'exploitation minière se situe entre la Plaine des lacs et le lagon du Sud, deux régions riches en biodiversité de la Nouvelle-Calédonie. L'emprise des installations est en bordure de trois réserves botaniques. La mise en œuvre de son projet dans un tel environnement nécessite une démarche de conservation de la biodiversité bien définie et efficace.

Les efforts de Goro Nickel pour la conservation de la biodiversité ont débuté en 1992 avec les premiers lancements d'études de caractérisation de l'état initial de la zone du projet. Un service Environnement a été établi, ayant pour mission d'approfondir les connaissances sur les écosystèmes et l'environnement du projet. Les études successives et l'intervention de plusieurs spécialistes ont permis d'améliorer les connaissances sur les écosystèmes animal, dulcicole, végétal et marin du Grand Sud calédonien. Dès 1996, une pépinière fut aménagée sous la direction d'un botaniste compétent, ayant pour objectif l'identification et la propagation d'espèces endémiques présentes dans le secteur du projet, en plus d'essais de réhabilitation sur des zones dénudées par l'activité humaine précédant l'arrivée de Goro Nickel.

Goro Nickel mène ainsi une action pionnière dans la conservation de la biodiversité pour l'industrie minière en Nouvelle-Calédonie.

Le présent document présente la démarche systématique appliquée par Goro Nickel afin d'assurer la préservation de la biodiversité dans le Grand Sud calédonien.

Il ne constitue pas un document règlementaire requis dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande d'exploitation d'une installation classée, car ses objectifs sont plus larges que ceux concernés par l'empreinte des installations classées qu'elle a le projet d'exploiter.

Sa mise à disposition du public à l'occasion des enquêtes publiques sur les demandes d'autorisation d'exploiter les installations classées en question répond au souci d'informer sur la vision de Goro Nickel en matière de biodiversité et de proposer une démarche méthodologique permettant l'implication des parties différentes parties prenantes.

1 Position et engagements de Goro Nickel en matière de biodiversité

Goro Nickel adhère à l'esprit du développement durable et son approche s'inscrit dans un principe global qui vise à établir le meilleur équilibre entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux, notamment pour les communautés voisines.

Goro Nickel reconnaît l'importance de la conservation et de la gestion responsables de la biodiversité sur les plans social et commercial. La société s'efforce de prendre en compte la conservation et la mise en valeur de la biodiversité dans ses décisions environnementales et sociales.

Goro Nickel s'engage à :

- Eviter l'extinction d'une espèce animale ou végétale.
- Eviter, minimiser, rectifier et compenser les impacts sur la biodiversité du Sud calédonien tout au long du cycle de vie de son activité minière [exploration, construction, exploitation et fermeture]. L'évaluation des risques pour la biodiversité sera réactualisée ponctuellement. Dans cette démarche, la priorité est accordée à la préservation de l'habitat, suivie de la protection des populations et des espèces.
- Mettre en œuvre les systèmes de gestion pour le développement durable et la préservation de la biodiversité dans l'optique d'une amélioration continue.
- Mettre en place une évaluation quantitative de la démarche pour la conservation de la biodiversité.
- Sensibiliser et former ses employés à la conservation de la biodiversité.
- Dialoguer avec les communautés locales, les autorités compétentes et autres parties prenantes pour une gestion optimale de la biodiversité.

2 Principes directeurs pour la protection de la biodiversité

La démarche de conservation de la biodiversité est fondée sur la mise en œuvre de plans de gestion et de procédures efficaces incorporant les principes directeurs suivants :

- Une mise en valeur de la biodiversité dans le Sud calédonien fondée sur l'approfondissement des connaissances, la sensibilisation des communautés ainsi que sur le rétablissement de la richesse biologique des zones dégradées par Goro Nickel ;
- La prise en compte des enjeux de la biodiversité dans la planification des ouvrages tout au long du cycle des activités minières ;
- La conservation des espèces rares et/ou endémiques et/ou de valeurs patrimoniales ainsi que de leurs habitats ;
- Le soutien d'initiatives de conservation locales concernant la protection de la biodiversité

- La recherche d'équité et la conciliation des points de vue et des idées différents dans le processus décisionnel de Goro Nickel, pour ses actions en matière de biodiversité;
- Une amélioration continue de la démarche par la consultation, les relations et les partenariats constructifs avec les parties prenantes;
- L'utilisation de compétences techniques et de ressources adaptées, locales, nationales ou internationales, pour la gestion de la biodiversité.

3 Développement et mise en œuvre des outils et plans de gestion pour la biodiversité

Le système de gestion HSE de Goro Nickel fournit les outils nécessaires pour gérer les composantes qui ont trait à la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Les outils et les plans de gestion pour la conservation de la biodiversité sont justifiés par l'application rigoureuse des activités suivantes :

- La documentation, l'évaluation des enjeux et des risques en terme de biodiversité :
 - établir les états initiaux
 - identifier les éléments importants de l'environnement [EIE]
 - réaliser l'étude d'impact
 - identifier les enjeux et les risques
 - définir les mesures d'atténuation
 - définir, aux besoins, les mesures compensatoires.
- Le maintien d'un registre de ses engagements (aspects légaux et corporatifs);
- Le développement de plans de prévention précis et adaptés aux enjeux et risques;
- Le développement de plans d'atténuation efficaces et adaptés;
- Au besoin, l'adoption et le développement de mesures compensatoires appropriées ;
- La mise en œuvre de plans de surveillance et de gestion spécifiques;
- L'évaluation qualitative et quantitative des plans de gestion et de surveillance qui incorpore le principe d'amélioration continue.

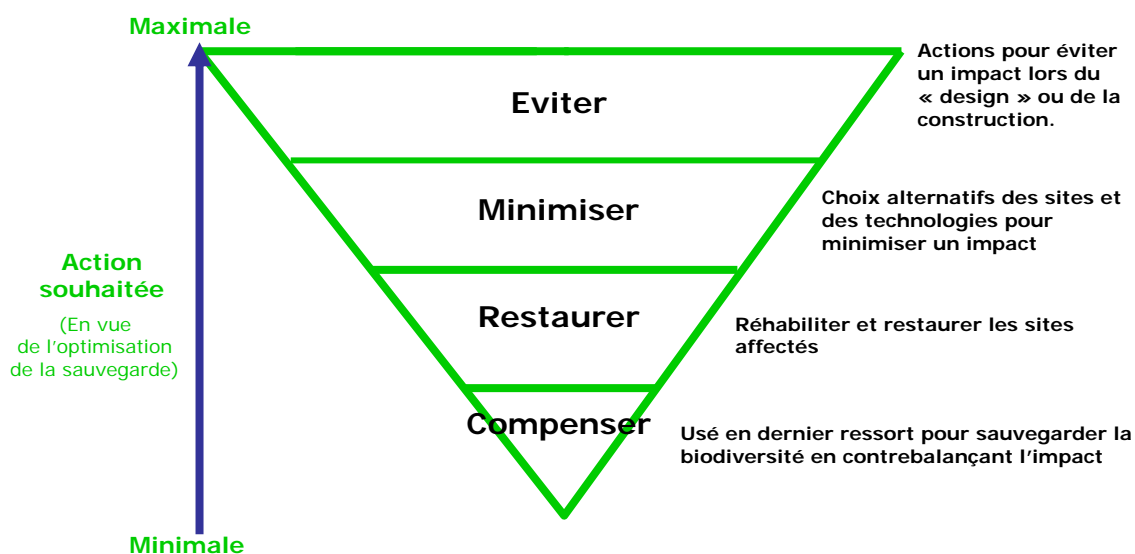
Dans le contexte du projet Goro Nickel, un **élément important de l'environnement** [EIE] est, par définition, une thématique environnementale susceptible d'être affectée par le projet et qui répond aux conditions suivantes :

- L'EIE est un paramètre environnemental imposé par les réglementations applicables ou recommandé, sur lequel porte l'évaluation des effets des installations;
- L'EIE fait l'objet d'une préoccupation des populations locales et/ou revêt une dimension internationale;
- L'EIE doit permettre la mise en place d'un plan de gestion et de surveillance [sur la base d'indicateurs environnementaux] tout au long de la vie du projet [exploration, construction, exploitation et fermeture].

Les impacts du projet sont évalués en rapport avec ces éléments importants de l'environnement.

Un engagement précis de Goro Nickel est « **d'éviter, minimiser, rectifier et compenser les impacts sur la biodiversité** » du Sud calédonien tout au long du cycle de vie de son activité

minière [exploration, construction, exploitation et fermeture]. Dans cette démarche, la priorité est accordée à la préservation de l'habitat, suivie de la protection des populations et des espèces.



Processus décisionnel de Goro Nickel en matière de conservation de la biodiversité

4 Plans de gestion spécifiques

La protection de la biodiversité est une partie intégrante du système de gestion environnemental [HSE] appliqué par Goro Nickel. Ce système de gestion environnemental est formé de nombreux plans de gestion spécifiques dont certains visent particulièrement la protection de la biodiversité. Ces plans introduisent les notions de préservation, de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement, y compris de la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages, préconisée par Goro Nickel.

La plupart de ces plans ont déjà été mis en place pour la période de construction (espèces exogènes...) ou partiellement, pour compléter les états de référence (air, eau, mer...).

Les plans de gestion liés à la conservation de la biodiversité sont les suivants :

- *Plan de suivi des émissions atmosphériques*

Ce plan de suivi des émissions atmosphériques précise l'auto-surveillance des émissions atmosphériques canalisées, ainsi que les seuils réglementaires à respecter (arrêté ministériel du 2 février 1998 et du 20 juin 2002).

Ce plan indique les paramètres mesurés et la fréquence des mesures pour chacune des sources d'émissions, sur la totalité de la durée du projet. Les rejets atmosphériques sont ainsi contrôlés à la source même, où les traitements de rejets atmosphériques sont effectués.

- *Plan de surveillance de la qualité de l'air et des eaux de pluie*

Le plan de surveillance de la qualité de l'air et des eaux de pluie a pour objectif la surveillance et le suivi de paramètres précis rendant compte de la qualité de l'air, des retombées et des eaux de pluie.

Le dispositif de surveillance sera effectué en continu et conformément à la réglementation en vigueur (Décret 2002-213 du 15 février 2002) citant les valeurs limites pour la protection de la santé humaine ainsi que pour la protection des écosystèmes.

- *Plan de surveillance du milieu marin*

Le plan de surveillance du milieu marin englobe la surveillance et le suivi de plusieurs paramètres rendant compte de la qualité du milieu marin en général (qualité physico-chimique des eaux marines et côtières, qualité des sédiments marins et côtiers, santé des récifs coralliens et des communautés benthiques, santé des communautés piscicoles, ainsi que des reptiles et mammifères marins, et enfin, l'écotoxicité par bioaccumulation).

Des stations de référence de suivi de ces éléments de qualité des eaux marines et côtières seront surveillées en continu (semestriellement) sur toute la durée du projet.

- *Plan de suivi des eaux souterraines*

Le plan de suivi des eaux souterraines présente le programme des suivis spécifiques réalisés sur un total de 20 stations de contrôle de la qualité physico-chimique des eaux souterraines. Le plan prévoit le suivi et le contrôle de plusieurs paramètres identifiés comme les éléments indicateurs de pollution des eaux souterraines comme par exemple le débit, la température, le pH, la conductivité ou encore les métaux (Cu, Cr, Pb, etc.).

Le suivi sera réalisé de manière périodique (trimestriellement) sur toute la durée du projet. Les résultats des analyses seront régulièrement rendus à l'inspection des installations classées.

- *Plan de suivi des eaux de surface*

Le plan de suivi des eaux de surface propose un programme de surveillance et de suivi de la qualité des eaux de surfaces et ses écosystèmes associés. Au minimum, huit stations de contrôle seront utilisées.

Ce plan indique le suivi et la surveillance de plusieurs paramètres comme la qualité physico-chimique des eaux de surfaces (débit, température, concentration de métaux, etc.), l'accumulation des sédiments dans l'environnement, la qualité des écosystèmes associés (indice biotique de Nouvelle-Calédonie, IBNC).

La périodicité des suivis varie selon les analyses (mensuelles, trimestrielles ou semestrielles) ; cependant, tous les résultats seront transmis sous forme de rapport à l'inspection des installations classées.

- *Plan Opérationnel des Eaux de Surface*

Le plan opérationnel des eaux de surface explique les actions de gestion des eaux de pluie et inclue la gestion des eaux de ruissellement et des déversements accidentels, ainsi que la gestion des déchets générés par l'ensemble des installations du projet. Il explique les différents systèmes de drainage et de traitement des eaux de pluie et de ruissellement par la mise en œuvre d'ouvrages spécifiques (ex. : bassins de confinement, drains, décanteurs-séparateurs d'hydrocarbures).

- *Plan de surveillance de la faune et de la flore terrestres*

Le plan de surveillance de la faune et de la flore terrestres a pour objectifs d'établir un état de référence, d'observer l'évolution de la biodiversité terrestre, d'en comprendre le fonctionnement, de suivre la qualité et la santé des écosystèmes et d'adopter des mesures correctives si un dysfonctionnement dans les populations d'espèces ou une altération de l'état des écosystèmes étaient observés.

Ce plan prévoit une surveillance des écosystèmes sur le long terme, en effectuant des suivis réguliers de l'évolution des forêts humides, en tant qu'écosystème de premier intérêt, ainsi que des espèces végétales et animales qui les habitent.

Ce plan de surveillance suit une démarche précise dans un but final de sauvegarde des forêts humides du Grand Sud.

- *Plan de revégétalisation*

Le plan de revégétalisation englobe un grand nombre d'actions liées à la revégétalisation et la réhabilitation. Ces actions vont de la récolte de graines des espèces pionnières, endémiques et rares, à la production et à la plantation de plants sur les zones à revégétaliser.

Toutes ces opérations de revégétalisation seront guidées par ce plan durant le projet. Il inclut également les priorités des surfaces à revégétaliser, les principes généraux, les méthodes ainsi que les besoins (caractéristiques des terrains nécessitant des travaux préliminaires de remise en état des surfaces terrassées) pour exécuter les opérations.

Les espèces majoritairement utilisées en ensemencements et plantations figurent également dans ce plan. Les actions de revégétalisation de Goro Nickel y sont définies ou rappelées.

- *Plan de réutilisation de la terre végétale dans l'emprise du projet Goro Nickel*

Le plan de réutilisation de la terre végétale développe les stratégies et optimisations pour l'usage des terres obtenues lors des différents travaux de décapage ainsi que des notions concernant les sols à fort dynamisme biologique (en fonction de leur position suivant le relief et la végétation qui les domine).

La réutilisation de la terre végétale ou terre de surface (dite "topsoil") est essentielle sachant que la matière organique ainsi que l'activité biotique du sol sont contenues dans les premiers centimètres en surface.

Les projets futurs d'utilisation avec des cartes de mise en valeur de cette ressource sont présentés dans le document.

Ce plan prévoit aussi un inventaire des sols sur la zone minière, qui sera réalisé parallèlement aux inventaires de faune et de flore. Des références internationales sont incluses notamment à propos des méthodes couramment utilisées en Australie.

- *Plan de maîtrise des espèces exogènes*

Le « Plan de Maîtrise des espèces exogènes », présente la démarche de prévention, d'inspection et de surveillance de tous matériels et marchandises de provenance extérieure à la Nouvelle-Calédonie, débarquant au Port de Prony. De plus, ce plan fait partie d'une « Convention entre Goro Nickel et la DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales) », citant les mesures à respecter et les responsabilités de chacune des parties (document appliqué mais toujours en cours de validation par les autorités compétentes).

Ce plan inclut plusieurs pratiques et protocoles spécifiques dont le « Protocole de surveillance des fourmis envahissantes, Port-Usine-Mine », qui explique la démarche méthodologique utilisée dans le suivi des fourmis envahissantes sur l'ensemble des installations du projet (document en cours de validation par les autorités compétentes).

- *Plan de fermeture*

Des plans de restauration sont élaborés pour chaque phase du projet Goro Nickel, soit la construction, l'exploitation et la fermeture. Ces plans de fermeture sont fondés sur les principes suivants :

- La planification et la mise en œuvre de la restauration du site conformément aux exigences des autorisations, permis et engagements de Goro Nickel SA ;
- L'application de pratiques de restauration appropriées pour réduire les préoccupations relatives à l'environnement ;
- La mise en œuvre d'une restauration progressive afin de permettre l'essai et l'évaluation de pratiques et de techniques qui permettent l'utilisation d'espèces végétales indigènes pour favoriser la revégétalisation du site ;
- La mise en place d'un système de vérification et d'amélioration continue.

Ces plans de gestion sont évolutifs.

Une première évaluation de leur coût annuel aboutit à un total d'environ 430 millions de Francs CFP, soit approximativement 5 millions de dollars par an.

Ces coûts de fonctionnement ne prennent pas en compte les études réalisées depuis le début du projet, la part de l'investissement global liée à la protection de l'environnement, ni le gel

des ressources impliqué par les propositions de mesures compensatoires d'accroissement des réserves et d'établissement de zones protégées.

D'autres plans de gestion, des pratiques et protocoles spécifiques seront développés en tant que de besoin.

5 Enjeux et Objectifs

Il est impératif que la démarche de conservation de la biodiversité adoptée par Goro Nickel soit efficace. Pour chaque enjeu de biodiversité identifié il est nécessaire d'établir des objectifs de performance précis et de choisir des indicateurs de performance mesurables adaptés. Cette approche objective nous permet de mesurer, de quantifier et de communiquer notre performance.

Le tableau suivant présente les principaux enjeux et risques, et les objectifs de Goro Nickel en matière de protection de la biodiversité. Les outils évaluateurs serviront à évaluer l'efficacité ou la performance de Goro Nickel par rapport à ces objectifs. Au cours de l'avancement du projet, ces objectifs et outils évaluateurs seront revues ponctuellement et d'autres seront ajoutés au besoin.

BIODIVERSITE TERRESTRE			
ENJEUX et RISQUES	OBJECTIFS	OUTILS	INDICATEURS
Perte ou altération d'habitats sensibles pour la biodiversité de la région du Grand Sud	Limiter l'empreinte sur les habitats sensibles	- Cartographie écotype par écotype. - Localisations référencées - Evaluations statistiques entre les surfaces impactées et les surfaces inventoriées sur la zone d'évaluation - Localisation précise des espèces sensibles	% Hectares impactés/ Hectares sauvegardés, dans la zone d'inventaire (en termes d'écotypes).
	Renforcer la protection des habitats sensibles	Contrôle des accès (Signalétiques et barrières).	Nombre d'infractions
Formations : - forestières - paraforestières - rivulaires - côtières	Sensibiliser les employés aux enjeux de la biodiversité	- Affichage, présentations. - Green labels et éco-attitude.	Nombres d'actions menées en interne.
Corridors écologiques	Respecter tous les seuils réglementaires pour la qualité de l'air.	Contrôle continu par les stations de contrôle de la qualité de l'air : AQMS	Nombre de dépassements enregistrés.
	Contrôler la santé des forêts.	Suivi des parcelles permanentes établies en forêts (Forêt Nord, pic du grand Kaori, Pic du pin, forêt rivulaire)	Paramètres de suivi de la santé des forêts (Analyses foliaires, dynamisme...)
	Favoriser la protection et le développement des corridors écologiques.	Implantation d'espèces forestières entre les fragments forestiers isolés	Surfaces replantées et densité

Altération des communautés d'espèces végétales et/ou animales	Améliorer/favoriser le développement de la biodiversité dans les secteurs avoisinant le site industriel et la mine.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en « gel d'exploitation » de zones de forte biodiversité - Transplantation d'espèces. 	Surfaces Nombres d'espèces transplantées % de survie
	Restaurer la biodiversité dans des zones dégradées hors du projet (Mines orphelines...)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de partenariats. - Partage du savoir faire et formations. - Production et mise à disposition de plants. 	Surfaces réhabilitées
	Développer les techniques de reproduction des espèces endémiques du maquis minier et des espèces rares	Programmes de recherches en germination, bouturage et transplantation.	Nombre d'espèces et de techniques maîtrisées
	Améliorer la gestion des matériaux pour la réhabilitation des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de récupération, de stockage et d'épandage du « topsoil ». - Planning de réhabilitation selon les différentes phases. 	Quantification du top soil et rendement biologique
Introduction d'espèces végétales exogènes	Prévenir et contrôler l'introduction de nouvelles espèces exogènes	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des semences utilisées - Surveillance. - Programme de sensibilisation du personnel 	Nombre d'incidents

Introduction d'espèces animales exogènes	Prévenir et contrôler l'introduction de nouvelles espèces exogènes	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de maîtrise et de contrôle. - Collaboration avec le service phytosanitaire - Sensibilisation du personnel 	Nombres d'incidents
Nuisances dues aux activités anthropiques	limiter, orienter et contrôler les nuisances lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> - Audits nocturnes - Programmes de sensibilisations 	Nombre de non conformités
	limiter et contrôler les nuisances sonores.	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de caractérisation des émissions sonores - Audits 	Nombre de non conformités.
	limiter les nuisances dues à l'empoussièrement.	Arrosage des pistes, couverture adéquate des pistes et des routes.	Quantification des retombées de poussières.
	Prévenir les incendies	<ul style="list-style-type: none"> - Points d'eau sur la conduite d'eau de Yaté - Programmes de sensibilisation - Collaboration avec les services de secours public 	Nombre d'incendies.

BIODIVERSITE DULCICOLE			
ENJEUX et RISQUES	OBJECTIFS	OUTILS	INDICATEURS
Altération des d'habitats dulcicoles - rivières et creeks - dolines	Contrôler la sédimentation et la qualité des rejets en milieu naturel	- Plan de surveillance des eaux et suivi de la sédimentation. - Mise en place d'ouvrages hydrauliques	Nombre de non - conformités
	Contrôler la qualité des habitats	- Analyse de la qualité physico chimique de l'eau et des sédiments - Suivi de la faune dulcicole.	Indice biotique Indice poissons
	Etablir des zones « tampons » en bordure des cours d'eau	Barrières protectrices	Nombre de non conformités
Altération des débits des cours d'eau	Respecter le débit réservé	Suivi du débit	Mesures du débit
Altération de la qualité des eaux de surface	Prévenir les déversements accidentels	Procédures de prévention	Nombre d'incidents
Altération de la qualité des eaux souterraines	Respecter les normes règlementaires	Contrôle du réseau de piézomètres	Dépassement des normes de qualité.
	Prévenir une contamination accidentelle.	Mise en place de procédures de prévention	Nombre d'incidents.

BIODIVERSITE MARINE			
ENJEUX et RISQUES	OBJECTIFS	OUTILS	INDICATEURS
Altération des récifs coralliens à proximité du diffuseur	Absence de changements significatifs liés au rejet de l'effluent	Contrôles réguliers de l'état de l'écosystème corallien	Données d'évaluation
Altération des récifs coralliens à proximité du port et en baie de Prony	Absences de changements significatifs liés aux activités portuaires	Contrôles réguliers de l'état de l'écosystème corallien	Données d'évaluation
Altération de la qualité des eaux marines en baie de Prony et dans le canal de la Havannah	Eviter les déversements accidentels	- Mise en place d'ouvrages hydrauliques. - Mise en place de procédures de prévention	Nombre d'incidents
	Respecter les normes de rejets	- Prélèvements de contrôle sur la colonne d'eau - Contrôles des sédiments du fond marin. - Vérifications régulières de l'état de l'émissaire	- Analyses physico-chimiques de l'effluent - Analyses physico-chimiques de l'eau de mer - Analyses physico-chimiques des sédiments.
Perturbation des mammifères marins	Ne pas perturber la libre circulation des baleines. Prévenir une collision accidentelle.	- Sensibiliser les pilotes, employés et sous-traitants. - Limiter la vitesse des bateaux - Partenariat avec les organismes d'études des baleines dans le lagon Sud.	- Nombre d'incidents. - Nombres de baleines présentes

6 Horizon des objectifs et plan d'action

Les objectifs de conservation de la biodiversité de Goro Nickel s'étendent sur toute la durée de l'activité minière, soit l'exploration, la construction, l'exploitation et la fermeture. La réalisation de ces objectifs comporte des horizons à échéances variables. Pour chaque plan de gestion, des actions précises sont identifiées pour l'aboutissement des objectifs visés [par exemple : voir *Plan de revégétalisation*]. Ces actions sont revues et mise en ordre de priorité annuellement.

À titre d'exemple, les actions suivantes sont classées prioritaires dans un horizon de 12 à 18 mois :

- Poursuivre l'acquisition de données sur l'état initial du milieu ;
- Poursuivre les programmes de multiplication d'espèces rares ;
- Améliorer les connaissances sur le savoir traditionnel mélanésien ;
- Etablir un référentiel pour comparaison de la performance de Goro Nickel par rapport à l'industrie minière ;
- Mettre en place des partenariats pour approfondir les connaissances des milieux hydromorphes du Grand Sud calédonien ;
- Compléter le développement des plans de gestion spécifiques à la conservation de la biodiversité ;
- Evaluer les outils et indicateurs sélectionnés [voir section 5].

7 Sensibilisation et formation de nos employés en matière de biodiversité

Goro Nickel entreprend une sensibilisation à l'environnement et à la sauvegarde de sa biodiversité pour tout ses employés et sous-traitants. Cette démarche de sensibilisation comporte les éléments suivants :

- **Formation (« Induction »)** de tout le personnel, y compris les sous-traitants, au moment de leur entrée sur le site. Cette séance d'accueil consiste en la diffusion d'une information sur les règles à suivre sur le site en vue d'un engagement de la part du personnel (quel que soit son employeur) à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de sauvegarde de l'environnement. Un livret HS&E est distribué à chaque arrivant.
- **Programme d'accueil :** Les nouveaux employés de Goro Nickel, qu'ils soient basés sur le site ou bien à Nouméa, participent à un programme d'accueil de deux journées avec une présentation des actions environnementales ; une visite guidée du site les initie, en plus de l'« induction ».
- **Cours d'écologie pour les futurs opérateurs :** 12 heures de cours d'écologie générale sont dispensées (par les scientifiques du département Environnement de Goro Nickel) aux élèves qui suivent une formation pour l'obtention d'un diplôme universitaire (DU). Ces élèves en DU seront embauchés comme opérateurs et travailleront sur le site de Goro Nickel (à condition d'obtenir leur diplôme qui est délivré par l'université de Nouvelle-Calédonie). Cette formation professionnelle est un partenariat entre l'industriel et l'université ; le service Emploi-Formation recrute les étudiants sur tout le Territoire et une remise à niveau leur est offerte. Une présentation de la sauvegarde de la biodiversité dans la région du Grand Sud leur est présentée en fin de cours.

- **Le positionnement de panneaux indicateurs** de façon bien visible, voire incontournable, pour informer le personnel du fait qu'il est interdit de pénétrer dans les réserves du fait de leur valeur écologique Les pistes qui entrent dans les réserves sont barrées aux véhicules.



- **Les habitats sensibles sauvegardés sont entourés d'une défense.**
- **Les zones de stockage de terre végétale sont signalées** par un panneau indicateur, les zones révégétalisées sont bien visibles et les arbres rares sont marqués d'un ruban bleu dont la signification a été expliquée lors de l' « induction ».
- **Au niveau du littoral** une aire de détente et loisirs est aménagée et le personnel qui reste sur le site durant le dimanche est sensibilisé afin de ne pas dégrader le littoral durant ses activités récréatives.
- **Sensibilisation aux risques d'introduction d'espèces exogènes consistant en :**
 - **Une présentation** par un entomologiste spécialiste des espèces envahissantes sur le Territoire, en présence de responsables de la SIVAP (Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de Nouvelle-Calédonie) et de scientifiques du département Environnement de Goro Nickel, cette présentation est donnée à tous les employés du port de Prony, quel que soit leur poste. La présence des écologues de Goro Nickel permet de renouveler cette présentation de sensibilisation plusieurs fois par an.
 - **Un fascicule « Invasions biologiques et biosécurité »** est remis à chaque personne travaillant sur le port, après sa formation par M. H. Jourdan. Ce fascicule insiste sur les taxons dont les probabilités d'introduction sont les plus fortes (en particulier sur la fourmi de feu), leurs impacts aux USA et sur le travail effectué en Nouvelle-Zélande et en Australie pour éradiquer ces taxons. Il présente les principaux vecteurs actuels des espèces envahissantes et il insiste sur l'importance de la détection rapide de celles-ci.
 - **Mise en place d'affiches pour inciter tout le personnel du site à effectuer une veille** vis-à-vis des fourmis de feu, des xylophages et de certains vertébrés exogènes. Les cantines sont les lieux les plus efficaces pour toucher tout le personnel du site quelle que soit sa fonction.
- **Sensibilisation aux feux de brousse** consistant en affiches et dépliants pour la prévention des feux de brousse.

- **Sensibilisation à la pollution lumineuse et sonore** avec des affiches pour une veille vis-à-vis des oiseaux marins susceptibles de venir sur le site et d'être perturbés par les lumières de celui-ci, en collaboration avec SCO.
- **Mise en place de programmes de participation**
 - **Questionnaires** qui interpellent les travailleurs sur des questions environnementales. Une récompense de bonne conduite « éco attitude » ou un « green label » est donné aux « gagnants », qu'il s'agisse d'individus ou de sociétés sous-traitantes.
 - **Implication volontaires des travailleurs pour la revégétalisation** ou des actions de nettoyage du site lors de journées exceptionnelles consacrées à un thème (journée revégétalisation, journée ramassage des déchets aux alentours du site).
 - **Actions ponctuelles** : Par exemple, pour la Journée environnement sur la mine le jour de la Sainte Barbe (la Sainte protectrice des mineurs), 40 personnes du département minier ont participé à la revégétalisation et ont été initiées aux techniques de gestion des eaux douces

8 Dialogues avec les parties prenantes

L'engagement et le dialogues avec les parties prenantes est un élément essentiel de la démarche de conservation de la biodiversité.

8.1 Identification des parties prenantes

L'identification des parties prenantes est une étape importante pour édifier des relations constructives nécessaires pour assurer l'identification, l'évaluation, l'atténuation et la valorisation en matière de biodiversité.

Ces parties prenantes comprennent les organisations, communautés ou individus ayant un intérêt dans l'utilisation ou la gestion de la biodiversité ou pouvant affecter ou être affectés par les initiatives de la conservation. Ceci doit prendre en compte les utilisateurs locaux de la biodiversité (source de subsistance, valeur touristique, exploitation commerciale....), les institutions gouvernementales en charge de la gestion et de la conservation et les ONGs.

L'identification des parties prenantes implique de définir celles qui en font usage ou affectent la gestion ou le bien être de la biodiversité.

Cette identification passera par la consultation des interlocuteurs suivants :

- Services provinciaux et gouvernementaux en charge de la gestion, conservation et protection de la biodiversité
- ONGs locales et internationales exprimant un intérêt pour la protection de la biodiversité
- Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales
- Instituts de recherche et universitaires
- Utilisateurs des ressources naturelles au voisinage du projet
- Populations autochtones ayant des liens coutumiers à la terre
- Associations communautaires ayant un intérêt pour les ressources naturelles
- Sociétés privées à caractère commercial exploitant les ressources de la biodiversité

8.2 *Engagement en faveur de la biodiversité avec les parties prenantes*

Goro Nickel travaille en étroite collaboration avec les services techniques provinciaux afin de valoriser la biodiversité par rapport aux aspects techniques de son projet. Elle soutient et contribue aux actions menées par les pouvoirs publics pour la conservation [DENV, DIMENC et DAVAR].

Goro Nickel fait partie des membres du Comité d'Information, de Concertation et de Surveillance sur les impacts environnementaux du site industriel de Goro.

Ce comité, présidé par le Président de l'Assemblée de la Province Sud, a été institué par délibération n°31-2004/APS du 7 octobre 2004 et est composé des représentants des institutions et organismes suivants :

- Le Haut-commissaire de la République
- Le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- La Présidente de la Commission de l'environnement de la Province Sud
- Le Maire du Mont-Dore
- Le Maire de Yaté
- 7 représentants des autorités coutumières dont :
 - le Président du Conseil de l'aire Djubéa-Kaponé
 - 3 représentants des autorités coutumières de Yaté
 - 3 représentants des autorités coutumières du Mont-Dore
- Le président-directeur général de Prony Energies
- Le représentant du Comité Rhébu Nu
- La Direction de l'environnement de la Province Sud
- La Direction des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie.

8.3 Dialogue avec les organismes de recherche et universitaires néo-calédoniens

Goro Nickel consulte régulièrement les organismes de recherche et de développement néo-calédoniens [IRD, IAC, UNC] afin d'orienter ses programmes pour la conservation de la biodiversité.

8.4 Collaboration avec les Experts retenus par la Province Sud

Goro Nickel collabore avec les comités d'experts retenus par les autorités compétentes afin d'analyser la validité des options techniques et d'étudier les éventuelles voies d'amélioration en faveur de la biodiversité [Ineris, Comité Technique Permanent des Barrages, autres experts retenus par la Province Sud].

8.5 Dialogue avec les ONGs locales et internationales

CVRD Inco cherche à développer des partenariats avec des Organisations environnementales internationales. En exemple, un partenariat a été établi avec WWF Canada. Les actions concertées de ce partenariat concernent :

- L'analyse sous l'aspect développement durable des usines existantes
- Un plan de lutte contre la déforestation illégale pour PT Inco en Indonésie
- Un sujet non encore défini lié à la problématique néo calédonienne et à l'environnement du projet Goro Nickel

Goro Nickel privilégie les relations directes avec les organisations non gouvernementales au niveau local et international afin d'établir un dialogue constructif et objectif basé sur la transparence et la confiance. Goro Nickel privilégie le partenariat avec les ONGs dans ses initiatives en faveur de la conservation de la biodiversité.

8.6 Dialogue avec les communautés autochtones

Goro Nickel a mené une étude socio-économique et culturelle afin de comprendre les relations entre le monde mélanésien et la biodiversité. Cette approche permet d'identifier la valeur culturelle et patrimoniale des différentes composantes de la biodiversité. Goro Nickel prend en compte les attentes des communautés autochtones et engage des actions en concertation avec ces communautés pour valoriser la biodiversité. Le dialogue avec ces communautés est continu.

8.7 Participation au CNRT

Goro Nickel est membre fondateur du Centre National de Recherche Technologique « Nickel et son environnement », qui a pour objet la réalisation de recherches associant les ressources des institutions publiques de recherche et celles des entreprises minières.

L'un des sujets de recherche est le développement de méthodes de protections de l'environnement en cours d'exploitation et de réhabilitation de sites miniers, ainsi que la connaissance des impacts des activités minières et métallurgiques sur les populations.

La contribution financière initiale de Goro Nickel à ce Groupement d'intérêt public est de 50.000.000 FC.CFP.

9 Les moyens

Le service Environnement de Goro Nickel a été établi en 1996. Sa mission est de guider et de coordonner les efforts de Goro Nickel en matière de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité.

9.1 *Les moyens humains*

Le service Environnement regroupe plus de 15 personnes. Il a les responsabilités suivantes :

- Obtention des permis et autorisations ;
- Mise en œuvre du système de gestion environnemental et des plans de gestion spécifiques qui en découlent ;
- Mise en œuvre de la stratégie de conservation de la biodiversité ;
- Suivi environnemental ;
- Liaison avec les experts et intervenants externes en matière d'environnement et de biodiversité ;
- Etablissement de priorités pour les activités environnementales ;
- Sensibilisation du personnel à l'importance de la conservation de la biodiversité et de la protection de l'environnement ;
- Communication sur les thèmes environnementaux.

Le service de revégétalisation de Goro Nickel est dirigé par un botaniste spécialiste des écosystèmes végétaux du Grand Sud calédonien. Ce service regroupe une dizaine d'employés permanents et fait régulièrement appel à des sous-traitants pour effectuer les travaux de revégétalisation. La mission de ce service est d'assurer le rétablissement durable des écosystèmes originels avec une flore similaire aux habitats du plateau de Goro. Ses responsabilités incluent :

- L'approfondissement des connaissances des écosystèmes végétaux du maquis minier;
- Le développement de techniques de reproduction et la reproduction d'espèces rares ou endémiques et des espèces pionnières;
- Le développement de techniques de revégétalisation de sites dégradés;
- Le développement et/ou la transposition de protocoles de suivi pour les espèces végétales locales;
- Le suivi de la santé des forêts avoisinantes du projet;
- La formation de personnel en matière de revégétalisation;
- L'intégration des programmes de conservation des espèces rares au sein des programmes régionaux (provinciaux puis territoriaux).

9.2 *Les moyens matériels*

Dès 1996, une pépinière expérimentale fut aménagée sous la direction d'un botaniste compétent. L'objectif initial était l'identification et la propagation d'espèces endémiques présentes dans le secteur du projet, en plus d'essais de réhabilitation sur des zones dénudées par l'activité humaine précédant l'arrivée de Goro Nickel. Depuis 1996, des essais de germination ont été faits sur 180 espèces endémiques dont 142 ont été réussis. Entre 1996 et 2006, plus de 73 000 plants ont été produits avec 68 espèces endémiques différentes, dont 3300 plants d'espèces rares ont été transférés au Parc de la rivière bleue [réserve botanique spéciale de la Province Sud].

Cette pépinière expérimentale est maintenant remplacée par une pépinière commerciale qui a comme objectif la production de 1 000 000 de plants par an.

9.3 Formation des employés

- **Les formations offertes par le service revégétalisation de Goro Nickel**

Des formations de techniques de récolte des espèces endémiques et de revégétalisation des milieux latéritiques ont été réalisées depuis 2001 dans le but d'offrir une insertion scientifique aux jeunes calédoniens sur les problématiques environnementales des mines. Depuis 2001, 88 personnes ont réalisé des stages d'insertion ainsi que des apprentissages et des stages professionnels dans le cadre d'études universitaires. Les formations sont offertes à différents niveaux en fonction du niveau d'étude.

- **Formation d'insertion sur les techniques de récolte et de revégétalisation**

Cette formation d'insertion obligatoire est fournie depuis 2001 à tous les employés temporaire et sous-traitants sans qualification professionnelle qui ont effectué des campagnes de récolte d'espèces endémiques et des opérations de revégétalisation. Cette formation est composée de plusieurs aspects techniques qui sont les suivants :

- Fournir les éléments scientifiques de base sur des techniques de reconnaissance des phénologies (maturation des fruits, graines) pour les espèces récoltées par le service de revégétalisation.
- Techniques de récolte (sécauteur, échenilloir) selon les espèces dans des conditions sécuritaires.
- Planification quotidienne des récoltes par équipe (repérage phénologique, équipements de récolte, équipements de sécurité).
- Différentes techniques de triage de graines selon les types de fruits.
- Différentes techniques de dosage d'engrais et d'hydro-rétenteurs.
- Mise en place des plantations de maquis minier.
- Manipulation et déroulage des toiles anti-érosion en jute.
- Techniques d'ensemencement par dispersion.

- **Apprentissage en horticulture**

Des formations d'apprentissage CAP et BP en horticulture ont été effectuées par des étudiants de la Chambre d'Agriculture et du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA), d'une durée allant jusqu'à 2 ans. Cette formation est composée de plusieurs aspects techniques qui sont les suivants :

- Fournir les éléments scientifiques de base sur des techniques de reconnaissance des phénologies (maturation des fruits, graines) pour les espèces récoltées par le service de revégétalisation.
- Techniques de récolte (sécauteur, échenilloir) selon les espèces dans des conditions sécuritaires.
- Différentes techniques de triage de graines selon les types de fruits.
- Mise en germination des graines.
- Maintenance des végétaux (désherbage, traitement avec des produits phytosanitaires, dosage d'engrais).
- Bouturage (prélèvement, préparation des milieux).
- Repiquage des semis et rempotage des plantes.
- Maintenance des équipements agricoles (motopompe, broyeur de pépinière, trieuse à graine).
- Techniques des inventaires floristiques.

- **Stage professionnel universitaire**

Plusieurs stages professionnels ont été effectués dans le cadre des diplômes universitaires (UNC, Poitiers, Queensland, Montpellier 2) dans les domaines de la botanique (inventaires floristiques, parcelles de suivi de la santé de la végétation, étude d'un bio-indicateur végétal; *Nepenthes veillardii*) et revégétalisation (techniques de revégétalisation, gestion et utilisation du topsoil). Les cours théorique et pratique sur la pédologie des latérites, la préparation des substrats horticoles, les techniques d'inventaires floristiques et de suivi des plantations ont aussi été donnés par le responsable du service revégétalisation à des étudiants de la première et de la deuxième promotion du DEUST RGEM (Revégétalisation et Gestion de l'Environnement Minier) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie en 2005 et 2007.

9.4 Programmes externes

Goro Nickel met en place des conventions d'étude, de recherche et de développement avec des groupes d'experts néo-calédoniens et/ou internationaux pour approfondir les connaissances, développer des outils et adopter des mesures pour la conservation de la biodiversité. Par exemple :

- Conventions avec l'IRD pour :
 - La réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques détaillés dans le Grand Sud calédonien;
 - La recherche sur la ciguatera dans la baie de Prony;
 - L'identification de bio-indicateurs pour l'évaluation des effets du rejet en mer;
 - La modélisation de la dispersion de l'effluent dans le lagon.
- Convention avec l'Institut Agronomique de la Nouvelle-Calédonie pour les inventaires d'avifaune et les bouturages.
- Convention avec le CISRO pour des essais écotoxicologiques sur l'effluent de l'usine.
- Participation au CNRT « Nickel et son environnement ».

10 Analyse et amélioration

La démarche de conservation de biodiversité fera l'objet d'audits ponctuels. Les résultats de ces audits seront documentés et serviront à améliorer l'efficacité des plans de gestion mis en œuvre. Au besoin, Goro Nickel fera appel à des experts externes pour enrichir et valider ses programmes et plans de gestion.

11 Communication en matière de biodiversité

La communication de Goro Nickel eu égard à la conservation de la biodiversité est orientée vers plusieurs axes.

11.1 *Communication interne*

Les mécanismes de communication interne comprennent :

- **Un forum intranet** qui est accessible pour tous les employés de Goro Nickel avec une rubrique Environnement composée de discussions, questions et réponses libres
- **Affiches, posters et autocollants** qui sont renouvelés régulièrement avec pour thématique l'environnement et la préservation de la biodiversité.



- **Le journal interne de Goro Nickel, « Ressources »** qui présente des fiches informatives sur les principales zones d'activité et ponctuellement une sensibilisation sur la biodiversité du site.
- **Le journal interne « Goro News »** qui présente les équipes, l'avancement du projet et la vie sur le site. Une page est consacrée à l'environnement avec la remise du label vert à une entreprise. **Une page présente la biodiversité en Nouvelle-Calédonie** ainsi que les sites Internet sur lesquels les personnes intéressées peuvent chercher plus d'informations concernant la biodiversité.

11.2 Communication avec les autorités compétentes

Goro Nickel participe à des réunions de « pilotage administratif » régulières avec les divers services techniques pour faire un état des lieux sur les différents dossiers du projet, notamment environnementaux.

Dans le cadre de la réglementation minière, Goro Nickel participe à des commissions minières communales avec les autorités municipales, coutumières et provinciales.

Goro Nickel organise régulièrement des réunions d'information dédiées aux administrations provinciales et gouvernementales pour présenter l'avancement de ses activités.

11.3 Communication externe

Les mécanismes de communication externe comprennent :

- **Le site internet** de Goro Nickel
- **Mise en ligne sur internet** de :
 - la globalité des résultats de la contre-expertise pour statuer sur l'impact du rejet en mer de l'effluent sur la santé humaine et le milieu marin
 - **l'étude d'impact du dossier ICPE**
- **Distribution de fascicules** qui résument l'étude d'impact et les études de danger pour faciliter l'accès au dossier ICPE
- **La ligne téléphonique Hot line de Goro Nickel.** Par simple appel téléphonique gratuit toute personne intéressée peut poser une question et la réponse lui sera transmise par téléphone ou par courriel.
- **Les fiches et bulletins INFOS distribués dans tous les lieux de rencontre** avec le public. Le thème de l'environnement est très développé pour répondre à une préoccupation majeure du public.
- **Les stands Goro Nickel avec du personnel du Département Environnement** présents sur les lieux de rencontre avec le public.

- Les jeudis sur la place des cocotiers.
- Les stands « Goro Nickel près de chez vous » installés durant un ou plusieurs jours dans de nombreuses localités de la Province Sud, dans les îles et en Province Nord. 10 réunions publiques ont été tenues à ce jour, et 1200 visiteurs enregistrés.
- La journée « Découverte » sur le site avec transport gratuit du public intéressé par bus et par ferry (plus de 2000 visiteurs au stand Environnement et revégétalisation).
- La journée Découverte des Sciences à la CPS etc.

Le but de ces stands est d'écouter les soucis des gens en matière de préservation de leur environnement, des les informer et de dialoguer. Les préoccupations et les questions du public sont notées afin de pouvoir en tenir compte.

- **Les rencontres d'information et de dialogue avec tout groupe** qui désire plus d'informations, sur simple demande téléphonique. Ces rencontres ont montré que l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité marine et terrestre sont une préoccupation majeure pour le public. Une présentation sous forme de diaporama est présentée à ces groupes, avant le débat.
- **Les rencontres avec les étudiants dans des collèges et des lycées**, sur simple demande téléphonique du directeur de l'établissement ou de certains professeurs. Partenariat avec certains élèves qui préparent un exposé sur la biodiversité ou un point environnemental précis. Réponses à leurs questions par courriel ou lors de la présentation du diaporama avec distribution de bulletins informatifs.
- **Les visites sur sites**
- **Les minutes télévisées** qui répondent à des questions du public filmé sur la place des cocotiers
- **Des actions ponctuelles de partenariat avec des associations.** Par exemple, l'association Symbiose (qui regroupe des professeurs de SVT) crée le Bus des Sciences destiné à parcourir la Nouvelle-Calédonie pour proposer aux jeunes des activités éducatives interactives sur le thème des sciences, du nickel et de l'environnement. Goro nickel soutient cette initiative.

Le présent document a pour objet de situer le plan de protection de la biodiversité figurant dans le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique (Volume III, Section C, Chapitre 7.7.7) dans la démarche globale de Goro Nickel en faveur de la biodiversité. Cette démarche s'inscrit dans un processus évolutif dans le cadre duquel les recommandations de l'expert Lethier sont susceptibles, avec d'autres, de s'insérer en tout ou partie.

Références

- 1. ICMM, Good Practice Guidance for Mining and Biodiversity, www.icmm.com**
- 2. ONU, Convention sur la biodiversité,**
- 3. Comité français UICN, Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'Outre-mer, 2003**
- 4. Association minière du Canada, Vers le développement minier durable, juin 2007**

Annexe

Politique environnementale de Goro Nickel SA



POLITIQUE QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SURETE, ENVIRONNEMENT de Goro Nickel

Goro Nickel, acteur majeur de l'économie de la Nouvelle-Calédonie, s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires à l'exploitation et la valorisation des minerais du Plateau de Goro, dans le respect des Personnes et de l'Environnement.

Goro Nickel souscrit au principe de développement durable au travers d'une approche équilibrée des enjeux économique, environnemental et social.

Goro Nickel met en place un système de gestion intégrée Qualité, Hygiène, Sécurité, Sûreté & Environnement qui vise à satisfaire ses clients, ses actionnaires, son personnel, ses partenaires économiques, institutionnels et sociaux. Ce système sera conforme aux référentiels ISO 9001, 17025, 14001 et OHSAS 18001 en vue d'une certification. A travers lui, nous nous engageons à :

- 1. Protéger les personnes et les biens :**
 - 1.1. En privilégiant la prévention et la réduction des risques à la base, avec pour cible principale le "zéro" accident, afin d'assurer l'intégrité des personnes et des biens ;
 - 1.2. En promouvant la santé et le bien être de nos employés ;
 - 1.3. En développant des plans d'anticipation et d'atténuation des risques majeurs ainsi que de gestion des crises.
- 2. Respecter l'environnement :**
 - 2.1. En surveillant et en minimisant les impacts environnementaux, dans la limite des techniques économiquement réalisables ;
 - 2.2. En optimisant les processus d'exploitation du minerai et de production pour réduire la consommation de matières premières, les déchets, les émissions, et les nuisances ;
 - 2.3. En réhabilitant les sites en respectant la bio diversité et de l'endémisme.
- 3. Asseoir une crédibilité sociale :**
 - 3.1. En nous conformant à la réglementation en vigueur et aux autres engagements de l'entreprise ;
 - 3.2. En collaborant avec les pouvoirs publics, en communiquant régulièrement avec les employés, les partenaires sociaux, les communautés environnantes et les autres parties intéressées ;
 - 3.3. En développant des partenariats constructifs avec les fournisseurs et co-contractants.
- 4. Satisfaire nos clients internes et externes:**
 - 4.1. En assurant la qualité des produits Oxyde de Nickel et Carbonate de Cobalt ;
 - 4.2. En garantissant la fiabilité de l'approvisionnement ;
 - 4.3. En développant une solide culture du client interne comme externe.
- 5. Améliorer en continu nos performances :**
 - 5.1. En fixant des objectifs, en mesurant régulièrement nos résultats et en mettant en place des actions d'amélioration ;
 - 5.2. En sensibilisant, en encourageant et en responsabilisant le personnel sur QHSSE.

Cet engagement repose sur l'adhésion et les actions concrètes des employés, pour améliorer en permanence l'efficacité des processus techniques et organisationnels. Je compte ainsi sur chacun d'entre nous pour construire une entreprise citoyenne sur ces valeurs communes.

Pour ma part, j'entends montrer l'exemple en considérant ces engagements comme des éléments fondamentaux de la gestion et du développement de Goro Nickel. Je m'impliquerai dans la définition et dans le déploiement de cette démarche en y allouant les moyens nécessaires, afin de garantir la pérennité de l'entreprise.


Ron RENTON
Directeur Général
p/o le Comité de Direction